

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 9 janvier 2017**

**Convocation du : 2 janvier 2017**

**Objet : FONCTIONNEMENT EPCI**

**Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).**

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

**Etaient présents :** J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

**Absents :** C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

**Pouvoirs :** Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau  
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le conseil,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-21-001 en date du 21 octobre 2016 portant statuts de la nouvelle Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

DECIDE

1° De créer une commission d'appel d'offres (CAO) à titre permanent, pour la durée du mandat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De23\_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017

Publication : 19/01/2017

Pour le Président  
par délégation



2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :

Michel RICOU-CHARLES  
Michel LONNI  
Maurice CHAUTANT  
Jean-Paul BELLET  
Jacques FRANCOU

Membres suppléants :

Franck GATOUNES  
Françoise PINET  
Marc VENTRE  
Roger AQUINO  
Alain LAURENS

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Montmaur  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président ,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

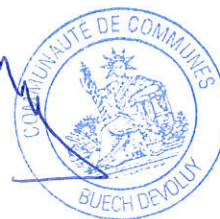
005-240500199-20170109-De23\_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017

Publication : 19/01/2017

Pour le Président  
par délégation



Jean-Marie Bernard